

Cette présentation audio de quelques minutes accompagne le diaporama intitulé « la prise en compte de l'oral au lycée ». Elle comprend 27 diapositives que vous pourrez consulter au gré de vos besoins. Au-delà de l'épreuve dite du « grand oral » de Terminale, elle vise à montrer que les professeurs de lycée peuvent s'appuyer sur des pratiques de l'oral déjà existantes dont la finalité est triple : la maîtrise des savoirs et des capacités disciplinaires, la réussite dans l'enseignement supérieur et la construction du citoyen.

Les diapositives 4, 5 et 6 reprennent les 5 points développés lors de la conférence de M. Delhay le 5 février 2020 à la journée académique de la maîtrise des langages, la prévention de l'illettrisme et la persévérance scolaire. Il est possible de les retrouver de manière plus développée dans son dernier ouvrage « Parler en public, principes et méthodes », ouvrage de 2019 dont les références bibliographiques sont précisées à la fin du diaporama. Pour lui, l'apprentissage de l'oral a trop longtemps été oublié dans l'enseignement en France alors qu'il est complémentaire de l'écrit. Comme il aime à le dire, une culture humaniste repose sur ses deux jambes : l'oral et l'écrit. Son expérience personnelle et son cursus professionnel attestent que parler en public s'apprend, comme on apprend à nager. De nombreux entraînements existent pour surmonter sa timidité, sa peur, son stress, ils s'appuient sur le regard, la respiration et les mouvements du corps. La complémentarité oral-écrit est également soulignée par Mme Marie Gausse dans le dossier de veille de l'IFÉ de 2017. Alors qu'aujourd'hui, l'un est favorisé à l'école au dépens de l'autre, il existe bel et bien un continuum oral-écrit dans les apprentissages qu'il convient de retrouver.

Ainsi, si l'oral s'apprend, il s'enseigne et cette mission revient aux professeurs. Les diapositives 7 à 14 proposent différents temps d'apprentissage repérés lors d'inspections ou de rendez-vous de carrière. Les professeurs de lycée, qui se sont déjà emparés de cette question savent qu'ils peuvent réactiver les acquis du collège référencés dans le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) et sur les compétences mobilisées à l'oral du DNB. Ils peuvent aussi recenser tous les temps de classe où les lycéens sont en situation d'apprentissage pour les partager et les mutualiser. Mme E. Bautier citée en propos liminaires de cette deuxième partie, a montré dans de nombreux travaux que l'oral en classe est souvent privilégié comme moyen d'expression et de communication alors qu'il existe d'autres dimensions de l'oral qui nécessiteraient d'être mobilisés pour verbaliser et construire les savoirs cognitifs. *Les classes sont devenues bavardes*, dit-elle, sans que pour autant l'oral ne soit mobilisé pour penser, réfléchir, raisonner, exploiter des documents, etc. Il s'agit donc pour les enseignants de *mobiliser les ressources dans, pour et avec l'oral*, selon son expression. Elle poursuit en montrant que certains usages de l'oral, liés aux modes de socialisation des élèves, à leurs cultures peuvent être des *impensés*. Utiliser l'oral pour penser, s'aider à construire n'est pas dans le paysage ordinaire d'un certain nombre d'élèves. Cela n'est pas inné et doit s'acquérir à l'école, au risque d'accentuer un peu plus les inégalités. Il revient donc aux enseignants d'installer des situations de classe cadrées et précises au cours desquelles les élèves font autre chose que communiquer ou échanger. C'est cet oral pour penser qui est illustré dans les diapositives 12 à 14, en enseignement du tronc commun et en enseignement de spécialité.

La dernière partie du diaporama pose la question de l'évaluation de l'oral de manière institutionnelle. Ce n'est pas la première fois que les lycéens sont évalués à l'oral. De 2005 à 2019, chaque année dans le cadre des TPE, ils exposaient de manière orale un projet pluridisciplinaire collectif. L'évaluation de cette présentation portait à la fois sur la pertinence des contenus, la qualité de l'argumentation et la qualité de l'expression orale. Nous retrouvons ces trois items dans la grille d'évaluation indicative du grand oral précisée dans le BO spécial n°2 du 13 février 2020. Une nuance supplémentaire est apportée avec le parler en continu et le parler en interactions. La diapositive 20 présente un document de travail élaboré par un professeur pour évaluer des exposés en enseignement de spécialité. Cette grille, qui a la forme d'une échelle descriptive, permet aux élèves de se situer dans cet apprentissage et de dégager les marges de progrès. D'une manière plus générale, les capacités et compétences mobilisées par les élèves pour réussir un oral sont les mêmes de l'école maternelle à la Terminale et sont identifiées des élèves. Il leur est très facile de repérer les critères de réussite. Ce qui change, c'est l'auditoire.

En conclusion, l'oral s'apprend et peut donc s'enseigner à 12 millions d'élèves. C'est un enseignement transversal qui engage l'élève et il revient aux professeurs de mettre en place un climat d'apprentissage serein, garant et respectueux de la parole de chacun.

Je vous remercie pour votre écoute.

Nantes, le 6 avril 2020

Sylvie Galabbé IA-IPR HG